



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 07 Mai 2014

Date de la convocation 28 Avril 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.SAGNES Bernard, CABRIERES : M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, M.GARROFE Gilbert, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme GREGOIRE Arielle à M.BARON Bernard, Mme PASSIEUX Marie à M.GARROFE Gilbert, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël,</p>

Objet : Syndicat de développement local du cœur d'Hérault (SYDEL Cœur d'Hérault) – Désignation des représentants de la Communauté de Communes

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que suite à la désignation des nouveaux représentants des communes membres au Conseil communautaire de la Communauté de communes, il convient de procéder en la qualité de membre de cette dernière, à la désignation de ses propres délégués au sein du Comité syndical du SYDEL Cœur d'Hérault.

En application des dispositions de l'article 6.1.1 des statuts, la Communauté de Communes doit désigner 8 conseillers communautaires titulaires et 8 conseillers communautaires suppléants.

En conséquence, Monsieur le président propose au conseil de se prononcer sur la désignation des 8 représentants titulaires de la Communauté de communes du Clermontais et de leurs suppléants.

Se déclarent candidats :

Membres titulaires :

M. LACROIX Jean Claude
M. REVEL Claude
M. BRUN Olivier
M. FABREGUETTES Bernard
M. MALLET Denis
M. BILHAC Christian
Mme GUERIN Audrey
Mme PRULHIERE Yolande

Membres suppléants :

M. VALENTINI Gérald
M. VIALA Daniel
M. COSTES Jean
M. VIDAL Eric
M. VENTRE Philippe
M. FAVIER Marc
Mme BARRE Berthe
M. DUPONT Laurent

Après appel à candidature et vote, le conseil communautaire,

DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes du Clermontais au sein du Comité syndical du SYDEL Cœur d'Hérault :

Membres titulaires :

M. LACROIX Jean Claude
M. REVEL Claude
M. BRUN Olivier
M. FABREGUETTES Bernard
M. MALLET Denis
M. BILHAC Christian
Mme GUERIN Audrey
Mme PRULHIERE Yolande

Membres suppléants :

M. VALENTINI Gérald
M. VIALA Daniel
M. COSTES Jean
M. VIDAL Eric
M. VENTRE Philippe
M. FAVIER Marc
Mme BARRE Berthe
M. DUPONT Laurent

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,




Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140516-2014-05-07-04-DE
Date de télétransmission : 16/05/2014
Date de réception préfecture : 16/05/2014